



Par et pour  
les collectivités

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 6 MAI 2014

---

## SOMMET DES AGENCES DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES EUROPEENNES : L'AGENCE FRANCE LOCALE SERA À LA HAYE

Pour la première fois depuis sa création, l'Agence France Locale est invitée à participer à une réunion des Agences publiques européennes spécialisées dans le financement des collectivités locales.

Yves Millardet, Président du Directoire de l'Agence France Locale, participera le 8 mai à une réunion à La Haye avec les homologues européens de l'Agence France Locale basés au Danemark, en Finlande, en Norvège, en Suède et aux Pays-Bas.

Cet échange stratégique sera centré sur « Les enjeux et opportunités de la réglementation financière pour les Agences », et sera l'occasion pour Yves Millardet de présenter aux homologues de l'Agence un point sur l'avancement du projet français.

### À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, autorisée par la loi n° 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, a été officiellement créée le 22 octobre 2013
- L'Agence France Locale, c'est l'union de tous les types de collectivités locales françaises autour d'une seule mission : financer leurs investissements
- Cet accès mutualisé au marché obligataire permet d'offrir aux membres des prêts sécurisés et simplifiés
- Composée de deux sociétés anonymes distinctes (la société territoriale détenue par les collectivités membres, chargée du pilotage et de la gestion stratégique, et la société opérationnelle, sa filiale, qui exercera de façon autonome l'activité de levée de fonds sur les marchés et de prêt) l'Agence France Locale postule au statut d'établissement de crédit spécialisé au capital détenu à 100% par les collectivités